



Bordeaux, le 02 juillet 2018

L'intersyndicale

à

**Monsieur Jean-Luc GLEYZE**  
**Président du Conseil d'Administration**  
**du Service Départemental d'Incendie**  
**et de Secours de la Gironde**

**Objet : Propositions de réorganisation des chaînes de commandement territoriales**

Réf. : Guide des permanences opérationnelles/ Délibération CA 2017-118 du 6 décembre 2017

Monsieur le Président,

Par le biais du présent courrier, nous, organisations syndicales réunies en intersyndicale, souhaitons appeler votre attention au sujet de l'organisation existante des chaînes de commandement territoriales au sein du SDIS 33.

En effet, au delà des points de fragilité et/ou d'incompréhension remontés du terrain dont nous souhaitons vous faire part, notre démarche est guidée, d'une part, par notre volonté de voir l'organisation de l'ensemble des chaînes de commandement territoriales se rapprocher de la doctrine nationale G.O.C. et, d'autre part, de tendre vers une harmonisation de l'organisation de l'ensemble de celles-ci.

Au travers de ces deux postulats, les principaux objectifs recherchés sont les suivants :

- Améliorer la réponse opérationnelle notamment, en terme de délais d'intervention, en ce qui concerne la strate des chefs de groupe sur le Groupement Centre.
- Mettre fin au doublon « chef de groupe caserné/ chef de groupe en astreinte » qui nuit à la lisibilité de la fonction de C.O.S. chef de groupe.
- Dissocier la fonction opérationnelle de chef de groupe de la fonction de management de chef de garde.
- Permettre aux agents de tenir réellement la fonction opérationnelle correspondant au grade et niveau de formation détenus.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive et appelant de notre vœu la mise en place rapide d'échanges concrets à ce sujet, nous restons mobilisés afin de vous faire part de nos propositions détaillées.

J. NOAILLE J. MANSOT J. BERTHOT JP. DARMUZEY S. DEPHOT B. SIMONPIETRI JPh. ROUVIERE

UNSA SDIS33 Cfdt CGT SDIS 33 SUD SDIS 33 SYNDICAT FO SDIS 33 AVENIR SECOURS  
INTERCO 33 AUTONOME 33 33